

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 74 (1948)  
**Heft:** 8: Foire suisse de Bâle, 10-20 avril 1948

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

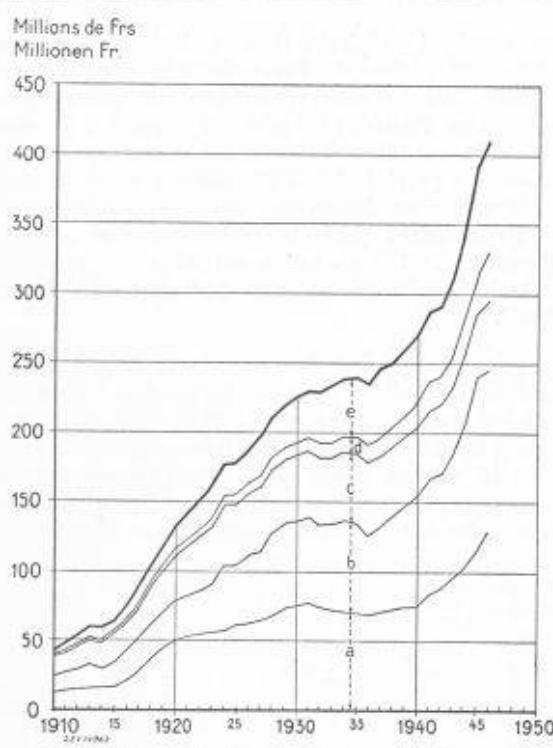


Fig. 10. — Recettes et dépenses annuelles.

- a Administration, exploitation et entretien.
- b Amortissements et dotation des fonds.
- c Intérêts et dividendes.
- d Impôts et droits d'eau.
- e Versements aux caisses publiques.

lations en cours d'exécution et les installations désaffectées), les recettes ont évolué comme suit :

1910	1920	1930	1940	1946
11,9 %	15,3 %	15 %	12,4 %	15,3 %

En 1946, elles ont atteint à nouveau le pourcentage des années 1920 et 1930.

Aux dépenses, la plus forte augmentation se rapporte aux frais d'administration, d'exploitation et d'entretien. En 1946, ces dépenses atteignirent 130 millions de francs, soit une augmentation de 71 % par rapport à 1939, alors que les recettes n'ont augmenté que de 56 %. Les dépenses ont également augmenté fortement en ce qui concerne les impôts, les droits d'eau et les versements aux caisses publiques, puisqu'elles ont été de 115 millions de francs, contre 105 millions en 1945 et 63 millions en 1939, soit une augmentation de 82 % par rapport à 1939. L'augmentation des versements aux caisses publiques provient en partie de la couverture des déficits des usines à gaz. Quant aux intérêts et aux dividendes, ils n'ont guère varié par rapport aux années précédentes. Les amortissements, la dotation des fonds et les réserves ont diminué de 122 à 117 millions de francs. En 1946, ils atteignaient le 4,25 % du capital de premier établissement.

La participation des différents postes de dépenses a évolué, depuis 1940, suivant le tableau ci-dessous.

Année	Explora-		Amortis-		Versements
	tion et	entretien	gements et	dota-	
	%	%	%	%	%
1910	31,4	26,8	31,8	2,7	7,3
1920	38,4	21,8	23,3	3,7	12,8
1930	34,0	26,5	21,0	4,3	14,2
1940	28,2	29,0	17,9	7,0	17,9
1944	30,0	31,0	16,1	7,3	17,6
1946	31,7	28,6	14,7	8,5	19,5

Ce tableau montre les conséquences favorables des judicieux amortissements effectués jusqu'ici, qui s'expriment par une diminution constante des intérêts et des dividendes, dont la part a passé de 31,8 % en 1910 à 11,7 % en 1946. Cette réduction est toutefois plus ou moins compensée par le relèvement des charges fiscales (impôts, droits d'eau, versements aux caisses publiques), qui ont augmenté de 10 % à 28 %.

Les dividendes bruts moyens versés au capital-actions en possession de tiers s'élevaient à 5,7 % en 1946, comme en 1945. Le taux moyen d'intérêt des obligations a baissé de 3,7 à 3,6 %, alors qu'il atteignait encore 4,4 % en 1938.

## Concours d'idées pour la décoration lumineuse de la rade de Genève

### Extrait du programme.

L'actuelle guirlande d'ampoules électriques placée sur les quais, des jetées au pont de la machine, détériorée par les intempéries, devant être remplacée, la Ville, l'Etat et les Services industriels de Genève ouvriront en août 1947 un concours d'idées pour une nouvelle décoration lumineuse en harmonie avec un éclairage public utilitaire.

Seule l'installation d'éclairage électrique faisait l'objet du concours, les appareils actuels de l'éclairage public pouvant être modifiés. Toute liberté était laissée aux concurrents, soit pour l'éclairage utilitaire d'usage permanent, soit pour l'illumination décorative occasionnelle.

L'illumination de la cathédrale de Saint-Pierre, celle du jet d'eau de la rade et les réclames lumineuses devaient être considérées comme intangibles.

### Extrait du rapport du jury.

Le jury, composé de MM. Thévenaz, conseiller administratif de la Ville de Genève, président du jury, J. Pionier, directeur du Service de l'Électricité des Services industriels de Genève, A. Bodmer, directeur du Service cantonal de l'Urbanisme, F. Gampert, architecte de la Ville, A. Guyonnet, architecte, membre de la Commission des monuments et des sites, E. Martin, président de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, R. Spieser, professeur au technicum cantonal de Winterthur, A. Lozeron, architecte; (secrétaire du jury avec voix consultative : M. André Vierne, secrétaire général du Département des Travaux publics), s'est réuni le samedi 14 février 1948.

Onze projets avaient été déposés dans le délai prévu par l'article 12 du programme.

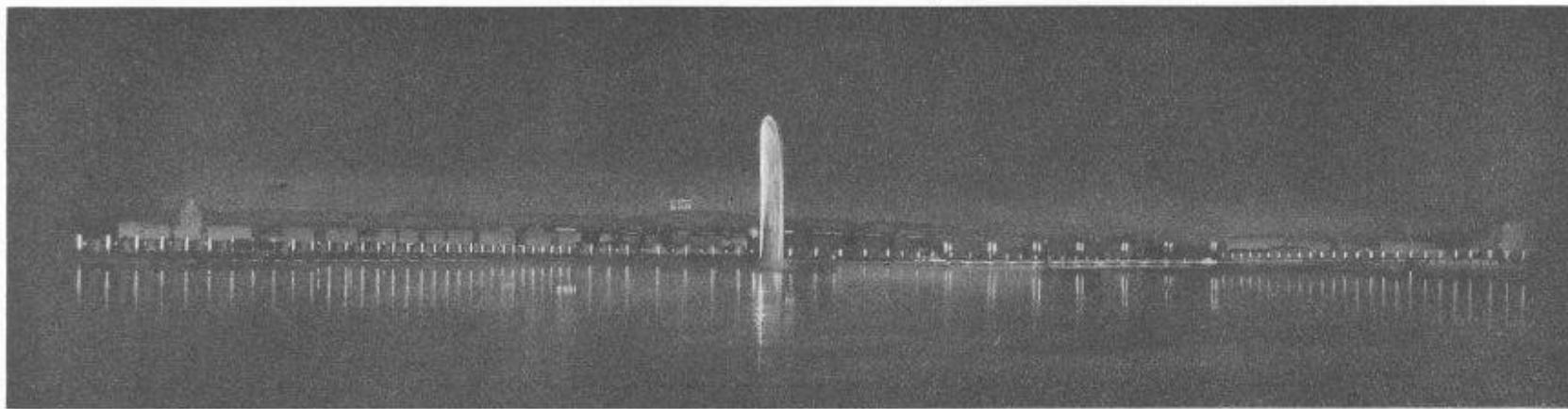
Le jury examine tout d'abord les projets du point de vue de leur conformité formelle avec les conditions du programme. Il constate à ce sujet qu'un grand nombre de concurrents ne se sont pas tenus strictement aux indications de celui-ci. Toutefois, le jury décide de n'écartez du jugement que les projets qui ne comportent pas les documents devant être considérés comme essentiels. A ce titre, il écarte un projet, qui se borne à une simple notice, sans aucun des documents graphiques exigés.

En outre, constatant qu'un projet ne présente pas la vue nocturne obligatoire prise du point fixé dans le plan, document indispensable pour le jugement du concours, il

(suite du rapport du jury, page 103)

CONCOURS D'IDÉES POUR LA DÉCORATION LUMINEUSE DE LA RADE DE GENÈVE

1<sup>er</sup> prix, projet «Sigma», M. G. Réymond, architecte, à Genève.



Vue générale de la rade de Genève.

Jugement du jury

Effet nocturne, sobre, harmonieux et d'une certaine grandeur, mais qui ne tient pas assez compte des enseignes lumineuses dont l'auteur a indiqué insuffisamment les reflets dans sa perspective principale, reflets qu'il a entièrement supprimés dans la perspective secondaire.

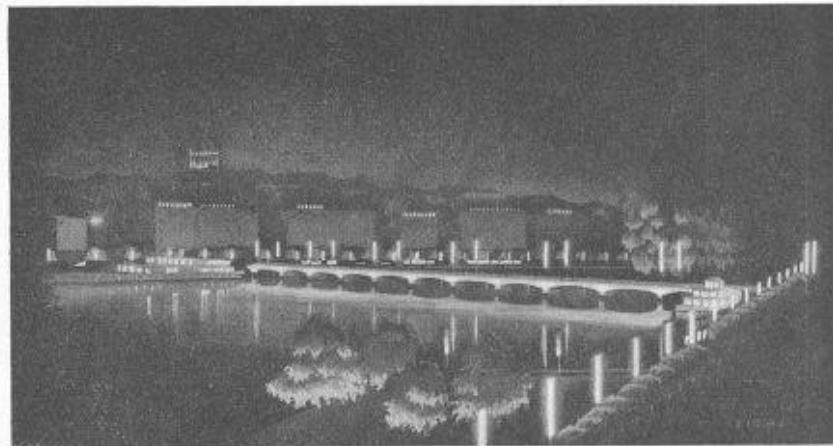
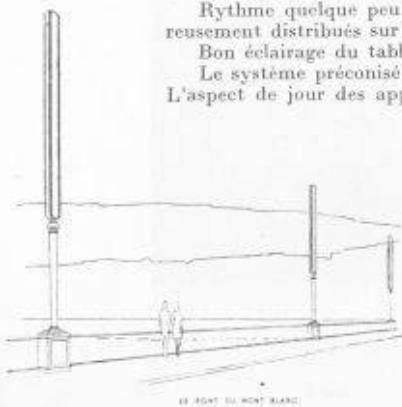
Rythme quelque peu monotone des éléments verticaux le long des quais, mais heureusement distribués sur le pont du Mont-Blanc.

Bon éclairage du tablier du pont.

Le système préconisé n'est pas une cause de gêne pour les promeneurs sur les quais. L'aspect de jour des appareils est admissible, encore que la forme et la dimension des lampadaires pourraient être améliorées notamment dans le sens d'une certaine variété des types proposés.

Au point de vue éclairagisme, solution satisfaisante qui combine heureusement la décoration lumineuse et l'éclairage utilitaire.

Le projet est d'une réalisation technique possible, mais présente certaines difficultés pour la construction des appareils. Il ne pourrait être réalisé que par l'emploi de tubes au néon d'un coût d'installation et d'entretien très élevé.



Pont du Mont-Blanc.

## CONCOURS D'IDÉES POUR LA DÉCORATION LUMINEUSE DE LA RADE DE GENÈVE

2<sup>e</sup> prix, projet « Krypton », M<sup>me</sup> A.-M. Segond et M. J. Jacquet, à Genève.



Vue générale de la rade de Genève

## Jugement du jury :

Ce projet présente une intéressante recherche d'éléments verticaux très sobres et distingués, mais la composition générale accuse une certaine monotonie et l'aspect donné par la perspective n'est pas conforme à la réalité. Elle indique une épaisseur des verticales lumineuses qui ne correspond pas avec l'épaisseur des rampes figurées sur les documents annexes. La perspective tient compte d'une manière insuffisante des enseignes lumineuses qui ont une étendue de réflexion beaucoup plus considérable que ce qui est indiqué. La solution des jets lumineux pour la deuxième étape n'est pas à retenir, ces éléments étant discutables en soi et leur dimension n'étant pas à l'échelle de l'étendue de la nappe d'eau. Le système préconisé n'est pas gênant pour les promeneurs.

L'effet de jour est satisfaisant d'une manière générale, sauf pour le pont du Mont-Blanc où les appareils proposés sont d'une hauteur et d'un volume hors d'échelle avec la masse du pont. Bonne idée d'éclairage des arches du pont.

Du point de vue éclairagisme, la solution proposée apparaît comme normale et crée une bonne harmonie entre les éléments décoratifs et utilitaires. La réalisation technique et l'exploitation sont très faciles et le projet présente, dans son ensemble, un caractère économique.



Jets lumineux.

## CONCOURS D'IDÉES POUR LA DÉCORATION LUMINEUSE DE LA RADE DE GENÈVE

3<sup>e</sup> prix, projet « Kim », M. J.-L. Béguin, ensemblier-décorateur, à Genève.



Vue générale de la rade de Genève.

**Jugement du jury :**

Idée intéressante et nouvelle d'éclairage des masses de verdure, en les ponctuant par des éléments rythmiques verticaux, mais la réalisation de cette idée par les moyens proposés ne peut être envisagée, l'éclairage à longue distance comportant l'inconvénient majeur d'éblouir les promeneurs et les habitants se trouvant dans le faisceau des projecteurs. En outre, l'aspect de ces faisceaux traversant la rade, ne serait pas des plus heureux.

L'aspect de jour des pylônes proposés est fâcheux du point de vue de l'esthétique des quais et de la promenade du lac, du moins dans la forme et les dimensions indiquées par le projet.

D'autre part, le système de projecteurs proposés ne tient pas compte des lois de l'éclairagisme et l'idée émise par l'auteur de compenser les ombres des projecteurs principaux par des projecteurs latéraux est tout à fait illusoire.

Il en est de même pour la possibilité de régler la portée des projecteurs à longue distance et de limiter les surfaces éclairées. La réalisation technique est possible mais elle serait extrêmement coûteuse et nécessiterait une mise au point très délicate.

La construction des pylônes pose des problèmes qui ne sont pas résolus par le projet.

décide de se borner à la discussion de ce projet, mais de l'éliminer d'emblée pour l'attribution des prix.

Après avoir examiné individuellement chacun des projets et pris connaissance des notices annexes, le jury procède à un premier tour d'élimination, au cours duquel deux projets sont éliminés pour insuffisance des propositions qu'ils présentent.

Le jury décide ensuite de procéder à une analyse détaillée des projets restant en présence en portant son attention tout spécialement sur les points suivants :

1. Esthétique générale de la rade vue de nuit :
  - a) aspect de près et à distance ;
  - b) combinaison avec les éléments existants (rêclames lumineuses, illumination de Saint-Pierre et Jet d'eau).
2. Aspect des installations de jour.
3. Eclairagisme et harmonie entre les éléments décoratifs et utilitaires.
4. Éléments techniques ; installation et exploitation.
5. Economie du projet.

Après avoir ainsi fait la critique des projets restant en présence, et compte tenu des observations auxquelles ces projets ont donné lieu, le jury procède à leur classement qui s'établit comme suit : 1. projet « Sigma » ; 2. projet « Krypton » ; 3. projet « Kim » ; 4. projet « Ponctuation » ; 5. projet « Niton » ; 6. projet « Pax ».

Hors classement : Projet « C. B. B. ».

*Conclusions*

Après s'être transporté de nuit sur place, le jury a constaté

que tous les concurrents, à l'exception de l'un d'eux, n'ont pas tenu compte de l'étendue des reflets dans l'eau de l'éclairage utilitaire et des enseignes lumineuses, qui est beaucoup plus considérable que celle qui figure dans les diverses perspectives nocturnes, alors que les dites enseignes lumineuses constituent un élément décoratif important.

Le jury a abouti à cette conclusion que toute décoration lumineuse de la rade ne peut être obtenue de manière satisfaisante qu'à la condition de modifier l'éclairage utilitaire actuel, dont les points lumineux créent des reflets dans le lac de nature à nuire à l'effet décoratif recherché.

Cette condition une fois réalisée, il conviendrait de rechercher d'une part un éclairage des arbres par le bas — Jardin Anglais, île Rousseau, Jardin du monument Brunswick, lignée d'arbres le long des quais — et d'autre part, quelques accents à des points bien choisis.

En outre, il serait indiqué de souligner le pont du Mont-Blanc soit en éclairant le tablier du pont, soit en le marquant par des éléments verticaux.

On devrait, d'autre part, choisir quelques immeubles le long des quais et des places adjacentes qui pourraient être éclairés par voie indirecte.

Pour répondre enfin à la pétition transmise par l'Union du Commerce et de l'Artisanat genevois, le jury estime que non seulement il n'est pas indiqué d'étendre la décoration lumineuse jusqu'au pont de la Machine, mais encore qu'il conviendrait plutôt de fixer comme limite à cette décoration le pont du Mont-Blanc, l'effort de décoration lumineuse en aval de ce pont devant se limiter à l'éclairage indirect de quelques édifices choisis (par exemple Hôtel des Bergues, Hôtel de l'Ecu, Tour de l'Île, etc.).

Le jury, se fondant sur ces considérations, constate qu'aucun des projets déposés n'offre une solution d'ensemble accep-

table, mais que néanmoins, les organisateurs du concours pourront trouver, dans les idées émises, des enseignements utiles pour l'élaboration d'un projet définitif.

Ses conclusions étant ainsi arrêtées, le jury décide d'attribuer six prix et fixe leur montant.

Après avoir signé un procès-verbal de l'attribution des prix, comme il est dit ci-dessus, le jury procède à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des concurrents primés.

La liste des concurrents retenus par le jury pour l'attribution de prix s'établit comme suit :

- 1<sup>er</sup> prix, 2500 fr.; M. G. Reymond, architecte, à Genève.
- 2<sup>e</sup> prix, 2000 fr.; M<sup>me</sup> A.-M. Segond et M. J. Jacquet, à Genève.
- 3<sup>e</sup> prix, 1800 fr.; M. J.-L. Béguin, ensemblier-décorateur, à Genève.
- 4<sup>e</sup> prix, 1500 fr.; M. K. Perlse et M. P. Jacquet, à Genève.
- 5<sup>e</sup> prix, 1200 fr.; MM. J. Brera et P. Waltenspul, architectes, à Genève.
- 6<sup>e</sup> prix, 1000 fr.; M. L. Salzmann, artiste peintre et M. R. Dubois, à Genève.

## SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

### Groupe des Ponts et Charpentes

#### Communiqué.

Monsieur le Dr C.-F. Kollbrunner, Dr ing., donnera le samedi 17 avril 1948, à 10 h. 30, à l'auditoire 3 c de l'E.P.F., à Zurich, une conférence sur ce sujet : « Weitgespannte Halben in Stahl ».

## BIBLIOGRAPHIE

**Versuche und Erfahrungen an ausgeführten Eisenbeton-Bauwerken in der Schweiz. — Vierter Ergänzung 1943-1945,** par M. Roš, professeur, Dr Ing. h. c. — Rapport n° 99 du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et Institut de recherches pour l'industrie, le génie civil, les arts et métiers, Zurich. — Un volume in-4 de 186 pages, nombreuses figures.

C'est un ouvrage riche d'enseignements pour le praticien du béton armé que présente le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux.

Issu de la collaboration d'une équipe d'ingénieurs qui ont travaillé sous la haute direction de M. le professeur Dr Ing. h. c. M. Roš et de M. E. O. Schmidt, ingénieur, il groupe une série d'essais effectués sur des ouvrages récents, soit : deux ponts en arc, un pont à poutres droites, une toiture en shed, une coupole, deux plafonds à sommiers croisés, des cadres et un escalier.

Ce rapport rend compte également d'observations faites sur des ponts plus anciens.

La présentation parfaite de cette publication en augmente encore sa valeur.

**Die Vorkalkulation im Maschinenbau,** par Alex. Rich rd. — R. Winter-Verlagsbuchhandlung, Zürich, 1947. — Un opuscule in-8 de 72 pages, figures. — Prix fr. 6.70.

Issu de la collection « Fabrikbetrieb und Werkstatt », ce petit ouvrage clair et bien présenté s'adresse essentiellement au technicien et au chef d'atelier.

Débutant par quelques notions générales sur le calcul des opérations d'atelier, prix de revient, etc., l'auteur poursuit son étude par l'estimation des temps d'usinage. Il donne de nombreux renseignements, exemples et tables que le praticien saura apprécier.



ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 051 23 54 26 - Télégr.: STSINGENIEUR ZÜRICH

#### Emplois vacants:

##### Section industrielle

141a) Quelques jeunes constructeurs, de préférence diplômés d'un technicin, pour calculs et constructions en mécanique générale. De même :

b) Dessinateurs mécaniciens pour dessins d'atelier et plans de montages, Suisse orientale.

143. Spécialiste de la branche papier. Longue pratique.

145. Quelques ingénieurs de fonderie et plus précisément : a) Un ingénieur chef de fonderie de grosses pièces, ayant trois ou quatre ans de pratique; b) Un ingénieur chef de fonderie de petites et moyennes pièces, ayant deux ou trois ans de pratique; c) Un ingénieur chef de fonderie de bronze.

Langues française et allemande. Entrées à convenir. Grande fabrique de machines d'Alsace (France).

147. Ingénieur pour fabrication d'outillage, appareils d'usinage, etc. Chef de service. Langues française et allemande. Fabrique de machines d'Alsace (France).

149. Plusieurs constructeurs pour grosses machines, compresseurs, moteurs à gaz, etc. De même :

b) Un dessinateur projeteur avec de la pratique, pour appareils de levage et mécanique générale.

Langues française et allemande. Grande fabrique de machines d'Alsace (France).

151. Un technicien électrique pour service entretien. Langues française et allemande. Grande fabrique de machines d'Alsace (France).

153. Technicien mécanicien. Outilage, appareils d'usinage et machines spéciales pour le travail des métaux. Nord-est de la Suisse.

155. Jeune technicien en chauffage ayant de la pratique et quelques connaissances de la branche sanitaire, pour projets et exécutions d'assez grandes installations de chauffage central. Suisse romande.

159. Technicien mécanicien. Fabrication de matrices. Nord-ouest de la Suisse.

161a) Technicien mécanicien. Ajusteur, longue pratique dans le service d'entretien des machines hydrauliques. Grand aménagement de force hydraulique à haute chute. Exploitation de la centrale. De même :

161b) Maître-mécanicien ayant une assez longue pratique dans le montage de machines et d'installations hydrauliques, à même également de diriger l'atelier mécanique d'une centrale électrique et de former les aides-mécaniciens.

Aptitudes d'adaptation et facilité d'apprendre des langues étrangères (portugais et anglais) indispensables.

Age de 35 à 45 ans. Places stables intéressantes pour candidats ayant les qualités requises. Voyage aller payé pour les engagés et leurs familles. Grande entreprise d'électricité du Brésil.

Sont pourvus les numéros de 1947 : 461, 565, 645; de 1948 : 3, 19, 59, 65, 115, 117.

##### Section du bâtiment et du génie civil

348. Technicien en bâtiment, bon dessinateur, avec quelque pratique de bureau et de chantier. Langues française et allemande. Bureau des constructions d'une grande entreprise de la branche mécanique en Alsace (France).

352. Technicien en bâtiment, dessinateur de plans consciencieux et exact, pour plans et détails d'exécution et métrés. Zurich.

354. Technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment. Zurich.

358. Technicien en génie civil ou technicien géomètre, respectivement dessinateurs. Canalisations et distributions d'eau. Bureau d'ingénieur à la campagne. Canton de Zurich.

360. Technicien en béton armé et dessinateur. Zurich.

364. Technicien en bâtiment. Construction en bois et travaux de menuiserie. Age : environ 40 ans. Fabrique de portes et fenêtres. Suisse orientale.

366. Technicien en génie civil. Adduction d'eau et travaux de génie civil en général. Environs de Zurich (bords du lac).

370. Dessinateur en génie civil. Bureau d'ingénieur et entreprise de travaux publics. Suisse romande.

372. a) Technicien en génie civil. Béton armé. De même :

b) Dessinateur en béton armé, éventuellement dessinateur en génie civil. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

376. Dessinateur en béton armé, éventuellement dessinateur en génie civil ayant de la pratique dans le béton armé ou jeunes techniciens en génie civil ayant fait apprentissage de dessinateur. Bureau d'ingénieur canton de Zurich.

Sont pourvus les numéros de 1947 : 155, 212, 420, 468, 676, 770, 788, 798, 1070, 1112, 1114, 1116, 1162; de 1948 : 44, 60, 108, 138, 186, 196, 198, 230, 232, 254, 258, 286, 314.